



Assurance Vie OptiLife² Luxembourg

Un placement à long terme
sûr et rentable¹⁾

OptiLife² Luxembourg

Le contrat d'assurance vie pour

les résidents luxembourgeois



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

bgl.lu

OptiLife² Luxembourg : une innovation majeure combinant sécurité et rendement¹⁾, dans un contexte fiscal maîtrisé.

OptiLife² Luxembourg est une solution d'assurance vie qui s'adresse aux résidents luxembourgeois qui recherchent :

- une alternative aux produits d'investissement traditionnels
- à diversifier leur portefeuille, grâce à une épargne à moyen ou long terme
- un cadre juridique et fiscal avantageux

OptiLife² Luxembourg vous permet de bénéficier de tous les avantages d'un contrat d'assurance vie :

- la possibilité d'organiser de manière sereine la transmission de votre patrimoine, par la désignation libre de vos bénéficiaires et la possibilité de modifier cette désignation à chaque instant ;
- la protection de vos proches, grâce à la garantie décès prévue au contrat, contre les conséquences financières d'un décès ;

- un cadre fiscal avantageux permettant d'obtenir le capital à l'échéance en exonération d'impôt ;
- la sécurité renforcée pour le souscripteur d'un contrat d'assurance vie luxembourgeois, par le biais du « Super privilège » prévu par le cadre réglementaire. En effet, les actifs représentatifs des contrats sont déposés sur un compte séparé des autres avoirs de la compagnie d'assurances. Les souscripteurs bénéficient sur ce compte (appelé patrimoine distinct) d'un « Super privilège » commun primant sur tous les autres créanciers quels qu'ils soient.

¹⁾ A l'exception des fonds à capital et taux garantis, il n'existe aucune garantie de capital ni de rendement. Les investissements réalisés dans les fonds d'investissement sont soumis aux fluctuations de marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. Les fiches techniques des fonds sont disponibles en agence. Pour connaître les risques, inconvénients et avantages de nos produits d'investissement, consultez la brochure Panorama de l'investisseur en agence ou sur le site www.bgl.lu



OptiLife² Luxembourg vous permet de choisir des supports d'investissement sur-mesure, en fonction de votre profil et de vos objectifs d'épargne à moyen ou long terme :

- Le Fonds Général de Cardif Lux Vie²⁾, avec garantie à 100 % du capital à chaque instant et possibilité de bénéficier d'un taux minimum garanti attractif ;
- une très large gamme de fonds d'investissement (sans garantie de capital, ni de rendement) du Groupe BNP Paribas, couvrant la majorité des zones géographiques, des secteurs d'activité et des instruments de placement.

²⁾ Cardif Lux Vie est une compagnie d'assurances de droit luxembourgeois.

Vous souhaitez sécuriser et/ou dynamiser vos investissements ? OptiLife² Luxembourg est votre solution d'assurance vie en plus d'être un outil idéal de transmission patrimoniale !

Caractéristiques et tarif³⁾

Caractéristique	OptiLife ² Luxembourg
Durée	Libre (déterminée ou indéterminée) au minimum 10 ans conseillée pour des raisons fiscales
Clientèle éligible	Résidents luxembourgeois de moins de 75 ans (au delà investissement dans le Fonds Général uniquement)
Devise	EUR
Fonds d'investissements	Fonds Général et/ou des Fonds Internes Collectifs (FICs)
Versement initial	10 000 EUR
Versement complémentaire	Possible à tout moment avec un montant minimal de 1 500 EUR par support choisi
Arbitrage	Un arbitrage gratuit par année civile. Au-delà, 0,5 % du montant transféré avec un montant max. de 150 EUR
Rachat	Possible à tout moment et sans frais (hors pénalités dégressives de rachat du Fonds Général de 3, 2 et 1 % les trois premières années)
Droits d'entrée	3 % maximum dégressif en fonction du montant de l'apport
Frais de gestion du contrat	0,80 % par an pour les FICs (Fonds Internes Collectifs) 1,20 % par an pour le Fonds Général dégressif en fonction du montant investi et intégré dans la gestion du fonds (aucun frais de gestion complémentaire)
Fiscalité	Etant donné que le contrat conseille une durée minimale de 10 ans, le capital touché à l'échéance du contrat est exonéré d'impôt
Garanties Décès	Protection de 100 % du capital investi en fonds internes net de rachats et/ou cumul des primes investies en Fonds Général avec intérêts capitalisés en cas de décès. Garanties décès en option⁴⁾ : <ul style="list-style-type: none"> • Garantie Plancher Indexée (taux max. 6 % / an) • Garantie Montant Fixe • Garantie sur un Pourcentage de Primes versées

³⁾ Pour plus de détails sur les caractéristiques et tarifs, veuillez consulter votre gestionnaire.

⁴⁾ soumis à une acceptation médicale selon le cas



Agence



42 42-2000



bgl.lu



bgl.lu

Ma banque toujours facile d'accès

Nos agences

à Luxembourg :

Royal-Monterey

Bonnevoie

Cloche d'Or

Gare

Grand-Rue

Kirchberg – Head office

Kirchberg Europe

Limpertsberg

Merl-Belair

Merl-Jardins de Luxembourg

Bascharage Kordall

Bereldange

Bettembourg

Clervaux

Diekirch

Differdange

Dudelange

Echternach

Esch Belval

Esch Benelux

Esch Centre

Ettelbruck

Grevenmacher

Howald

Junglinster

Larochette

Mamer

Mersch

Mondorf-les-Bains

Niederanven

Redange-sur-Attert

Remich

Schifflange

Steinfort

Strassen

Tétange Kaldall

Troisvierges

Vianden

Wasserbillig

Wiltz

BGL BNP PARIBAS S.A.

50, avenue J.F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

Téléphone : (+352) 42 42-1

Fax : (+352) 42 42-25 79

R.C.S. Luxembourg : B 6481

www.bgl.lu

